



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020 à 20 H 00

L'an deux mille vingt, le vingt-huit du mois de septembre, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, Mme DELAHAYES Oksana, Mme GROSSET Christèle, M MAHE Olivier, M DEFFAINS Mickaël, Mme Mireille PEUVREL, M FOUERE Jean-Claude, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, M BOUGARD Frédéric, M. Alain RENAULT, Mme LETEURTOIS Delphine.

Absents excusés : M ROUILLE David, Mme DUFOUIL Christiane, Mme VAUQUENU Mélanie.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M BOUGARD Frédéric a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 à l'unanimité.

Délibération n°47/2020

OBJET : ILLUMINATIONS DE NOEL

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir des illuminations pour les décorations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE le devis présenté par l'entreprise Decolum pour un montant de 1 222.64 € H.T..
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents qui relatent de cette affaire.

Délibération n°48/2020

OBJET : CHOIX D'UN CHENIL POUR LES ANIMAUX ERRANTS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat de prestations de services pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, arrive à échéance le 31/12/2020 avec la société SACPA –Chenil Service.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat sur quatre ans pour un montant annuel de 838.07 € H.T..

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'engager l'entreprise Chenil Service à compter du 01 janvier 2021 ;
- DONNE pouvoir au Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°49/2020

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES, PROPOSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE, POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS DE PROTECTIONS SANITAIRES DONT PROTECTIONS INDIVIDUELLES ET VIRUCIDES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'EPIDEMIE DE LA COVID 19.

Monsieur le Maire donne pour lecture aux membres du Conseil Municipal une proposition d'adhérer à une convention de groupement de commandes pour l'acquisition d'équipements de protections sanitaires.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DONNE pouvoir au Maire de signer ladite convention.
- DECIDE de désigner M. David BUISSET, représentant titulaire de la commission d'appel d'offre et M. Mickaël DEFFAINS, représentant suppléants.
-

Délibération n°50/2020

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 PORTANT SUR UNE REGULARISATION SUR UNE ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUR L'EXERCICE 2018.

Monsieur le Maire donne pour lecture aux membres du Conseil Municipal un message de la Trésorerie portant sur une régularisation d'attribution de compensation de 2018 pour un montant de 809.20 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer la décision modificative suivante :

Article 678	809.20 €
Article 65737	- 809.20 €

Délibération n°51/2020

OBJET : DECISION BUDGETAIRE PORTANT SUR L'INTEGRATION D'ETUDES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'intégrer des études d'effacement des réseaux réalisées sur la période 2005-2007 pour un montant de 39 608.07 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 21534-041 : 39 608.07 €	Article 238-041 : 39 608.07 €

Délibération n°52/2020

OBJET : MISSION D'EXPERTISE TECHNIQUE CONTRADICTOIRE POUR LE LOT MENUISERIES EXTERIEURES DU MARCHÉ DE LA SALLE DES AULNES.

Monsieur le Maire expose aux Membres du conseil municipal de certaines malfaçons invoquées sur les menuiseries extérieures de la salle des Aulnes.

Monsieur le Maire propose de faire intervenir un expert du bâtiment avec pour mission de réaliser une expertise technique contradictoire.

Après e avoir délibéré, les Membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de faire intervenir M. Christophe Maigné, expert de la Cour d'Appel de Rennes pour réaliser cette mission et dont le montant des honoraires s'élèverait à 567.20 € T.T.C. auquel s'ajoutera, si nécessaire, la rédaction d'un rapport pour un montant de 840 €.
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°53/2020

OBJET : SUBVENTION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELEVES A L'ECOLE NOTRE DAME DE TINTENIAC.

Monsieur le Maire fait aux Membres du conseil municipal des propositions de subventionnement des élèves de Longaulnay à l'école privée Notre Dame de Tinténac.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 120 € par élève et de redistribuer aux parents une subvention trimestrielle d'un montant de 0.40 € par repas.

Après e avoir délibéré, les Membres du conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT d'accorder une subvention de 120 € par élève à l'école Notre Dame de Tinténiac pour les frais de fonctionnement de l'année 2019/2020.
- DECIDENT de reverser chaque trimestre aux parents des frais de cantine sur la base de 0.40 € par repas.
- DONNENT pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 22 h 20.

D. BUISSET	D. ROUAULT	M. DEFFAINS	C. GROSSET
J.C. FOUERE	A. RENAULT	O. DELAHAYES	C. ROZET
M. PEUVREL	F. BOUGARD	O. MAHE	D. LETEURTOIS

Date d'affichage : 22 octobre 2020.

Le Maire,
David BUISSET